



IMPACT IMMOBILIER
MA VILLA PROPERTY

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services

TRANSACTION – NOTRE MISSION

- Estimation gratuite au plus près du marché
- Prise de mandat
- Communication via nos différents supports (vitrine – internet- panneaux – mailings)
- Sélection des potentiels acquéreurs et organisation des visites
- Rédaction du compromis de vente
- Coordination avec le ou les notaires

Taux de commissions et honoraires T.T.C. du prix net vendeur
à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant convention

10%	TTC	Inférieur	à	100 000 €
9%	TTC de	100 000 €	à	200 000 €
8%	TTC de	200 001 €	à	300 000 €
6%	TTC de	300 001 €	à	650 000 €
5%	TTC de	650 001 €	à	800 000 €
4%	TTC de	800 001 €	à	1 000 000 €
3%	TTC	Supérieur	à	1 000 001 €

Honoraires Minimum quel que soit le prix de vente : 10 000 €

Honoraires sur GARAGES - PARKINGS - CAVES 3 500 €

ESTIMATION OFFERTE
DE VOTRE BIEN

Honoraires au 30.10.2023